

<http://www.snetap-fsu.fr/Bourgogne-declaration-au-CHSCTREA.html>



# Bourgogne : déclaration au CHSCTREA

- En Région -

Date de mise en ligne : samedi 3 octobre 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### Déclaration des personnels [FSU](#) au [CHSCTREA](#) Bourgogne, le 1er octobre 2015

Les membres de la délégation [FSU](#) au [CHSCTREA](#) Bourgogne, conformément à la Note de Service du 17 juillet 2015, ont complété l'annexe n°8 de cette NS, demandant ainsi à ce que le temps syndical en tant que membre du CHSCTREA soit intégré à leur fiche de service. Cette disposition est prévue et encadrée par la Note de service du 17 juillet.

Or dans nos établissements, les Directions ont reçu pour consigne de ne pas intégrer ce temps syndical dans nos fiches de service, et nos services en sont surchargés d'autant, par des rajouts de modules voire de classes (pour la secrétaire du comité, 1,35 h hebdomadaire de temps syndical non intégré dans la fiche de service, soit rajout d'une classe). Le temps de travail en tant que membre du CHSCTREA ne se limite pas au temps de présence ou de préparation des réunions. Nous prenons ce travail au sérieux, et demandons à bénéficier du temps prévu réglementairement, intégré dans nos fiches de service.

Nous ne comprenons pas pourquoi la règle prévue n'est pas respectée, nous espérons une régularisation rapide de la situation.